

Notre dernière assemblée générale avait été décalée en novembre dernier suite aux conditions sanitaires. Nous sommes heureux de vous inviter dès maintenant à notre assemblée de 2022 qui se tiendra le **samedi 14 mai à 10 heures** dans la salle du restaurant du complexe René Leduc et qui sera suivie d'un buffet apéritif.

Nous espérons vous accueillir nombreux pour discuter des évolutions majeures auxquelles les plus beaux sites de Meudon sont actuellement tous confrontés.

Christian Mitjavile, président du CSSM



Le dernier projet en date prévoit de construire 110.000m² de bureaux dans la partie centrale de l'île Seguin. L'action des associations pendant 20 ans aura permis au moins d'échapper aux tours extravagantes et aux barres d'immeubles des projets précédents, même si la raison aurait dû conduire les édiles à aménager la partie centrale de l'île pour lui redonner sa vocation de jardin qui était la sienne avant l'installation des usines Renault

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

www.sauvegardesitemeudon.com

mail : sites.meudon@wanadoo.fr

Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 14 mai 2022 à 10 heures

Au complexe René Leduc, 12 rue du Père Brottier

Madame, Monsieur, cher adhérent,

Vous êtes invité(e) à participer à l'Assemblée générale ordinaire de notre Comité qui se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

- 1 – Rapport financier
- 2 – Rapport moral et d'activité ; perspectives pour 2022
- 3 – Approbation des rapports moral et financier ; quitus au trésorier
- 4 – Élection des administrateurs ; les administrateurs suivant ont demandé le renouvellement de leur mandat :
Yves Acker, Danièle Rabain, Daniel Soreau.
- 5 – Exposé de Pierre Mougins sur l'avenir du parc de Chalais et de l'ONERA
- 6 – Questions diverses

L'Assemblée Générale sera suivie d'un apéritif.

Les règles sanitaires qui seront en vigueur à la date de l'AG devront être respectées.

Si vous ne pouvez pas y participer, nous vous invitons à donner votre pouvoir à un autre adhérent de votre choix en complétant le **formulaire de pouvoir** ci-joint. Selon les statuts, les pouvoirs laissés en blanc seront attribués au président.

Les élections se feront à bulletins secrets. Seuls les membres à jour de leur cotisation de 2022 ont statutairement le droit de participer au vote.

Pouvoir

Je, soussigné(e), Mme ou M

Demeurant à

Agissant en qualité d'adhérent du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, donne, par la présente, pouvoir à M

ou à tout autre adhérent au CSSM désigné par lui, M

de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, qui aura lieu le 14 mai 2022 à Meudon.

Fait à :

le :

Signature :

N.B. Faire précéder la signature de la mention manuscrite « *Bon pour pouvoir* »

Pouvoir à adresser à

CSSM, Secrétaire générale

6, avenue Le Corbeiller

92190 Meudon